



Groupe Socialiste,
Radical de Gauche et Apparentés

Conseil de Paris
Séance des 7 et 8 juin 2010

Vœu présenté par Romain LEVY et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940.

Considérant que nous commémorons cette année le 70^{ème} anniversaire de l'Appel lancé par le Général de Gaulle depuis Londres, le 18 juin 1940 ;

Considérant que cet Appel est un événement fondateur de notre histoire récente et de notre mémoire nationale ;

Considérant qu'il est essentiel qu'il raisonne longtemps encore auprès des générations futures ;

Considérant l'existence dans le 6^{ème} arrondissement, de la Place du 18 Juin 1940, jouxtant les 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements ;

Considérant d'une part, que la ville mène une réflexion sur le réaménagement de la rue de Rennes qui débouche sur la Place du 18 juin 1940 et d'autre part, l'existence d'un projet privé important de rénovation de la Tour Montparnasse et de son centre commercial bordant la même place ;

Considérant que la Place du 18 juin 1940 ne bénéficie d'aucun aménagement significatif rappelant l'importance de cet Appel ;

Considérant, en outre, que la plaque apposée sur la façade du centre commercial, située au 6 place du 18 juin 1940, rappelant le lieu de la signature de la convention de reddition par le Général Von Choltitz et paraphée par le Général Leclerc et Rol-Tanguy, marquant ainsi le rôle joué par les FFI dans la Libération de Paris, mais aussi lieu où fut également accueilli le Général de Gaulle, est peu visible et peut être même menacée par un éventuel réaménagement ;

Considérant l'esprit du vœu adopté à l'unanimité des élus du conseil du 6^{ème} arrondissement lors de la séance du 2 février 2010 ;

Sur proposition de Romain LEVY et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu qu'à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin, le Maire de Paris s'engage, dans le cadre des réflexions menées sur les futurs aménagements jouxtant la Place du 18 juin 1940 :

- à ce que soit commémoré par un dispositif sur l'espace public l'appel du 18 juin 1940 et installé un panneau d'information à visée pédagogique afin d'expliquer la signification de cet Appel aux générations futures.

- à ce que soit préservée et mieux mise en valeur la plaque marquant le lieu où le Général Von Choltitz a signé la convention de reddition paraphée par le Général Leclerc et Rol-Tanguy, et installé un panneau d'information à visée pédagogique.